

Publié le 25 décembre 2014.  
Dernière modification : 6 septembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE MINIÈRE et MÉTALLURGIQUE de CARONTE (1921-1929) (groupe Vincent)

S.A., 17 octobre 1921 pour fusion des mines d'[Aïn-Arko](#) et d'[Aïn-Barbar](#) (Algérie) et de la fonderie J. Bocuze, de Martigues.

### CONSTITUTIONS

Compagnie Minière et Métallurgique de Caronte  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1921)

Capital 6.450.000 fr., divisé en 64.500 actions de 100 fr. dont 30.000 d'apport attribuées savoir : 4.500 à la Société J. Bocuze et Cie, 5.500 à la Société J. Bocuze et au Comptoir Lyon-Alemand et 20.000 à la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar. Siège social, à Paris, 87, rue Saint-Lazare. Conseil d'administration : MM. Vincent, Bocuze, Gaillochet et Ligon <sup>1</sup>. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, à Paris. — *Gazette du Palais*, 14 novembre 1921.

---

<sup>1</sup> Albert Ligon : ancien administrateur des Mines d'Aïn-Arko et Aïn-Barbar (nomination ratifiée en 1920). Administrateur de Minerais et métaux. Probablement le même Ligon qui fut chargé d'analyses pour les mines de Siguiri en Guinée (*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1913). Administrateur des Mines de Pujol (pyrite de fer et cuivre dans l'Aude)(1924) et des Charbonnages de Đông-Triêu (jusqu'à l'éviction du groupe Vincent en janvier 1932).

1921 (22 novembre) : CAPITAL PORTÉ DE 6,45 À 7,5 MF



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE MINIÈRE et MÉTALLURGIQUE de CARONTE  
Société anonyme au capital de sept millions cinq cent mille francs  
divisé en 75.000 actions de 100 francs chacune  
caronte

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 6 septembre 1921.  
modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1921

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.  
ABONNEMENT  
75

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : André Vincent

Un administrateur (à droite) : Albert Ligon

Imprimerie Richard, 92, rue Saint-Lazare, Paris

Mines de Zinc d'Aïn-Arko  
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1921)

Par suite de l'approbation de l'apport fait à titre de fusion par cette société à la Compagnie minière et métallurgique de Caronte, la condition suspensive de la dissolution de la société est réalisée. M. G. Rodriguez, avocat, 29, rue de Provence, à Paris, a été nommé liquidateur.

---

BALO  
(*L'Information financière économique et politique*, 14 février 1922)

Compagnie minière et métallurgique de Caronte. — Insertion faite en vue de l'exercice du droit de préférence réservé aux anciens actionnaires pour l'achat d'actions.

---

MINES D'AÏN-BARBAR ET MINES D'AÏN-ARKO  
(*L'Information financière économique et politique*, 23 mai 1922, p. 3)

Les assemblées extraordinaires, tenues hier, ont approuvé les comptes du liquidateur, donné *quitus* au conseil et ratifié les conditions d'absorption par la Compagnie minière et métallurgique de Caronte.

---

MINES D'AÏN-BARBAR  
(*L'Information financière économique et politique*, 23 mai 1922, p. 7)

L'assemblée extraordinaire tenue le 20 mai sous la présidence de M. Rodriguez, liquidateur, a approuvé les comptes dudit liquidateur et donné *quitus* au conseil d'administration. Elle a, d'autre part, ratifié les conditions d'absorption par la Compagnie minière et métallurgique de Caronte qui consiste en l'échange de dix actions de la Société contre une de la Compagnie minière et métallurgique de Caronte.

---

ANNONCES LÉGALES  
RÉPARTITIONS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1922)

Cie des Mines d'Aïn Barbar (en liquidation). — Échange de dix actions de la Compagnie contre une action de la Compagnie minière et métallurgique de Caronte. — *Gazette des Tribunaux*, 13 juin 1922.

---

Bruits et nouvelles  
MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 12 août 1922)

(*Le Journal des finances*, 25 août 1922)

On sait que cette société s'est constituée dans les derniers mois de 1921 en vue de reprendre les concessions d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar, ainsi qu'une fonderie de cuivre et de zinc, dite de Caronte dans les Bouches-du-Rhône. Nous apprenons que les travaux de développement entrepris à Aïn-Arko vont permettre de reprendre sous peu l'extraction du minerai de zinc. La mine d'Aïn-Barbar travaille à peu près à sa capacité normale. Quant à la fonderie de Caronte, elle est alimentée par le minerai de cuivre d'Aïn-Barbar et le tonnage qu'achète la société, en Espagne notamment. Le zinc à provenance d'Aïn-Arko sera traité dans la même usine.

---

#### Mutations de propriété

(*L'Information financière économique et politique*, 26 novembre 1922)

(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> décembre 1922)

(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1922)

Le *Journal officiel* vient de publier un décret autorisant les mutations de propriété résultant des apports consentis à la Compagnie minière et métallurgique de Caronte, et comprenant la concession de mines de cuivre, plomb, zinc et métaux connexes d'Aïn-Barbar, la concession de mines de lignite de Smendou et la concession de mines de zinc et métaux connexes d'Aïn-Arko, toutes trois situées dans le département de Constantine.

---

#### Compagnie minière et métallurgique de Caronte

(*La Journée industrielle*, 5 mai 1923)

Cette société, dont le siège est à Paris, 87, rue Saint-Lazare, vient de se rendre acquéreur de l'Affinerie de Gaillon, située à Conflans-Saint-Honorine (Seine-et-Oise).

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1923)

(*Le Journal des finances*, 18 mai 1923)

Compagnie minière et métallurgique de Caronte. — Le premier exercice social de cette société, qui a absorbé Aïn-Barbar et Aïn-Arko, se solde par un déficit de 303.852 fr.

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE

(*La Journée industrielle*, 30 mai 1923)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue hier, au siège, 87, rue Saint-Lazare, à Paris, sous la présidence de M. André Vincent, a approuvé les comptes du premier exercice social, clos au 31 décembre dernier et d'une durée de dix-huit mois.

Cet exercice se solde par un déficit de 303.852 francs, par suite de la baisse des métaux. Les prévisions pour l'exercice en cours sont plus favorables puisque la hausse

enregistrée dans les derniers mois de 1922 s'est continuée, et accentuée même durant le premier trimestre de 1923.

---

1924 (avril) : participation dans Société des mines du Pujol (Aude)

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(BALO, 5 mai 1924)

Société anonyme française constituée le 17 octobre 1921.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Panhard, notaire à Paris, le 6 septembre 1921 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1921.

Siège social à Paris, rue Saint-Lazare, n° 87.

.....  
Capital primitif 6.450.000 fr. porté à 7 millions 500.000 par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1921, divisé en 75.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Le conseil est autorisé statutairement à élever le capital à 10 millions.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923

ACTIF	
Immobilisations	7.063.974 35
Caisses et banques	154.378 60
Effets à recevoir	162.635 80
Débiteurs divers	116.672 60
Approvisionnements	669.305 55
Minerais à traiter	879.566 75
Minerais marchands	351.949 55
Cuivre de convertisseur	358.247 64
Lingots et mitraille de bronze	587.246 64
Comptes divers	781.210 85
Portefeuille	2.000.000 00
	<u>13.125.188 22</u>
PASSIF	
Capital	7.500.000 00
Créditeurs divers	3.006.109 15
Compte d'ordre	479.894 81

Réserve pour amortissements	98.742 40
Profits et pertes :	
Bénéfice exercice 1923 : 2.344.301 01	
solde débiteur 1922 : 303.859 15	2.040.441 86
	<u>13.125.188 22</u>

Cette insertion est faite en vue de la négociation des actions et de leur introduction à la cote.

L'administrateur délégué,  
LIGON,  
4 bis, rue Duméril, Paris.

BRUITS ET INDICATIONS  
 Minière et métallurgique de Caronte  
 (*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Réunis le 2 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1923 faisant ressortir un bénéfice de 2.344.301 fr. Le dividende a été fixé à 10 % ; la date de paiement sera fixée ultérieurement par le conseil.

Compagnie minière et métallurgique de Caronte  
 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1924)

Au cours de cet exercice, la société a acquis une usine produisant des bronzes industriels, connue sous le nom d'Affinerie de Gaillon.

À la mine d'Aïn-Arko, les expéditions ont atteint 3.195 t. 976 kg de calamine calcinée ; un chiffre à peu près équivalent est envisagé pour l'année courante. Au point de vue agriculture, la société a obtenu une récolte moyenne et l'exploitation agricole s'est soldée par un léger bénéfice provenant de la vente des produits non consommés par la population locale.

À Aïn-Barbar, les cours du cuivre, comme ceux du zinc, ont été meilleurs qu'en 1922 ; ils ont varié de 61 à 74, ce qui a permis de traiter des minerais de moindre teneur, dont une partie provenait des années antérieures ; il a été expédié ... 566 t. 887 de chalcopryrite roche, et 2.207 t. 738 de chalcopryrite menue, soit 2.774 t. 625 au total de chalcopryrite ; 2.080 tonnes 693 de blende ; 130 t. 214 de galène argentifère ; 4.985 tonnes 532 de minerais marchands, dont 933 t. 047 provenaient des exercices précédents, et 4.052 t. 485 provenaient de l'année 1923.

À Caronte, l'usine a traité en 1923 : 5.190 t. 526 de minerais, dont 2.591 t. 582 provenant d'Aïn-Barbar et elle a produit 1.598 t. 648 de cuivre.

Les appareils envoyés d'Aïn-Barbar ont été montés, mais la concurrence étrangère sur le marché des minerais ne permettant pas d'approvisionner l'usine de façon à utiliser la capacité totale des anciens appareils, il n'a pas été possible de mettre en marche la nouvelle fonderie.

Pour remédier à cette situation, la société a été amenée à prendre une participation dans la Société des mines du Pujol, qui étudie un gisement de minerais cuivreux situé

dans le département de l'Aude, de manière à lui assurer tout ou partie de la production éventuelle de ces mines.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 22 mai 1924, p. 2 et 6)

À partir du 26 mai, seront inscrites à la Cote du Syndicat des banquiers des valeurs au comptant 75.000 actions de 100 fr. de la Compagnie minière et métallurgique de Caronte.

---

[Une analyse prémonitoire]  
L'aveugle et le paralytique  
Société minière et métallurgique de Caronte  
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

L'association de l'aveugle et du paralytique est un excellent exemple moral, nul ne le contestera ; mais, le « rendement industriel » d'une telle union paraîtra toujours condamné à demeurer problématique à ceux que laisse indifférents la sentimentalité des images d'Épinal ; sauf toutefois si on les prévient qu'il s'agit seulement d'inaugurer un nouveau et ingénieux moyen de mendicité.

C'est ce que ne paraissent pas avoir bien compris les promoteurs de la fusion des Sociétés d'Aïn-Barbar et d'Aïn-Arko quand ils ont fondé la Société minière et métallurgique de Caronte dont la constitution remonte au mois d'octobre 1921 et qui a repris à Aïn-Barbar un actif dont l'exploitation n'a donné jusqu'ici que des pertes et à Aïn-Arko un domaine d'où le minerai, après une brève période d'exploitation favorable, paraît avoir disparu.

Pour acquérir ces deux actifs discutables, il a été attribué sur le capital primitif de 6.450.000 francs, représenté par 64.500 actions de 100 francs, 20.000 actions à Aïn-Barbar, 10.500 actions plus 4.000 obligations de 500 francs à Aïn-Arko, plus, et ce n'est pas sans surprise qu'on l'apprend, 20.000 actions au Comptoir Lyon-Alemand et à la Société J. Bocuze et Cie, qu'on est étonné de voir en telle compagnie <sup>2</sup>, pour l'apport de diverses usines et terrains situés à Caronte, aux Martigues (Bouches-du-Rhône).

Bref, la rémunération des apports a exigé 40.500 actions sur les 64.500 du début et comme on engageait en outre l'avenir par la création des obligations, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le capital ait dû être bientôt porté à 7 millions 500.000 francs.

Le premier exercice de la nouvelle affaire, commencé le 1<sup>er</sup> juillet 1921 et clos le 31 décembre 1922 s'est traduit par un déficit de 303.859 francs, le second a été, paraît-il, beaucoup plus favorable puisque le bilan au 31 décembre 1923 laisse apparaître un solde créditeur de 2.040.441 francs après amortissement de la perte antérieure.

Malheureusement, l'examen du bilan atténue fortement l'impression première que peut causer cet important bénéfice dont le chiffre cadre mal avec d'exiguïté de la trésorerie et dont la réalité pratique peut être mise en doute en raison de l'ignorance où l'on est du mode d'évaluation de certains postes de l'actif.

Les actions Minière et Métallurgique de Caronte viennent seulement d'être introduites à la cote. Cette introduction devait se faire, paraît-il, aux environs de 175 francs mais les cours ont été poussés rapidement près de 226 et c'est aux environs

---

<sup>2</sup> On s'étonne de cet étonnement puisqu'André Vincent, du Comptoir Lyon-Alemand, siégeait avec Redon de Colombier depuis 1908 aux Mines d'Aïn-Arko, 1909 aux Mines de Kef-Chambi, 1910 aux Mines de Douaria, 1913 à celles d'Aïn-Barbar... (A.L.).

de ce prix qu'on convie le public à s'y intéresser. Nous croyons qu'il serait prudent que l'on s'abstienne jusqu'à ce que l'affaire ait donné des preuves plus tangibles de sa vitalité que le souvenir d'Aïn-Arko ou d'Aïn-Barbar.

À notre avis, l'Introduction n'a tout bonnement pour but que de permettre au groupement qui a souscrit les actions de numéraire demeurées disponibles, à l'origine, après la rémunération des apports, d'écouler ses titres par la voie de la Bourse avec une majoration considérable et en même temps de préparer les voies à une augmentation de capital absolument indispensable pour créer un fonds de roulement inexistant.

---

LA VIE ECONOMIQUE  
Les minerais en Algérie  
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1924)

Pour le zinc, on doit citer : dans le département d'Oran, les exploitations des Maazis (1.800 tonnes) ; dans le département d'Alger, celles de l'Ouarsenis, qui ont donné 13.527 tonnes en 1922 ; dans le département de Constantine, celles de Kef-Semman, qui ont produit 5.188 tonnes cette même année ; d'Aïn-Arko (430 tonnes), de Hammam N'B'aïl (2.210 tonnes), de Djebel Anini (2.000 tonnes), d'Aïn-Roua (600 tonnes), etc.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
S.A. frse au capital de 10 MF.  
Siège social : Paris, 87, r. Saint-Lazare  
Registre du commerce : Seine, n° 173.181  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1924-1925, p. 219-220)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 100 actions  
VINCENT (André), 13, r. Montmorency, Paris ; pdt ;  
LIGON (Albert), à La Ferté-sous-Jouarre ; adm. délégué ;  
FUSTIER (Pierre)[J. Bocuze et Cie, Lyon], 20, r. Crillon, Lyon ;  
GAILLOCHET (Henri), 9, bd de la Madeleine, Paris ;  
HARTH (Paul)<sup>3</sup>, 50, r. de Paradis, Paris ;  
MERIGEAULT (Émilien)<sup>4</sup>, 86, r. du Ranelagh, Paris ;

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BINET (André), 3, av. Eugénie, Saint-Cloud ;  
SEGNIZ, 39, bd Saint-Martin, Paris ;

---

<sup>3</sup> Paul Conrad Théodore Harth (1872-1963) : ancien administrateur des Mines de zinc d'Aïn-Arko (cf.).

<sup>4</sup> Émilien Merigeault (Chabournay, 1878-1935), X-Mines, ingénieur des mines en Algérie (1902), professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (1911), commandant d'artillerie à la manufacture d'armes de Saint-Étienne pendant la guerre, directeur général, puis administrateur délégué de Minerais et métaux (Minemet) et conséquemment administrateur de la Société française des mines du Maroc et de la Corocoro (Bolivie), administrateur délégué de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine, membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines)(1924), administrateur de Minerali e Metalli (Italie), de la Cie minière du Triunfo (Mexique), des Mines de Pujol (Aude)(1924), des Mines de Huaron (Pérou), des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1927), de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, du Crédit foncier colonial, de l'Association minière... Chevalier (1917), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.

BESSE, 90, r. de Vaugirard, Paris ; suppl.

Objet : Expl. de mines, minières, carrières ; traitement métallurgique des minerais et des métaux, vente et achat de minerais et métaux et participation à des sociétés faisant même opérations.

Capital social : 7,5 MF en actions libérées de 100 fr.

Répartition des bénéf. : 5 % à la réserve légale ; 6 % au capital ; 10 % du surplus au conseil. Le solde à la disposition de l'ass.

Cotation : Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

---

*Annuaire industriel, 1925*

MINIÈRE et MÉTALLURGIQUE de CARONTE (Cie), Siège social : 87, r. St-Lazare, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Cent. 01-44. Ad. t. Zinarko-Paris. Soc. an. au cap. de 7.500.000 fr. Cons. d'adm : Prés. : M. A[ndré] Vincent [Cpt Lyon-Alemand, Firminy, BNC, etc.] ; vice-prés. : M. de Billy ; Adm. dél. : M. Ligon ; Adm. : MM. de Challemaison ; Ketterer ; Gallet. [Mines à Aïn-Arko et à Aïn-Barbar, près Bône \(Algérie\)](#). Fonderies à Gaillon, par Conflans-Ste-Honorine, et à Caronte, par Martigues (B.-du-R.).

Exploitation de mines de chalcopyrite, blende et galène. — Bronze et cuivre en lingots. (1-306).

---

#### COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE

*(La Journée industrielle, 23 avril 1925)*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 6 mai, laissent apparaître un bénéfice net de 1.767.009 fr. au lieu de 2.334.301 fr. précédemment. Le conseil proposera d'attribuer un dividende de 12 fr. 50 par action contre 10 fr. précédemment.

Le bilan se résume comme il suit :

Actif. — Immobilisations, 7.816.405 fr. ; disponibilités, 4.349.621 fr. ; approvisionnements, 887.860 fr. ; minerais à comptes divers, 993.479 fr. ; minerais à traiter, 320.583 fr. ; comptes divers, 993.479 francs ; portefeuille, 2.125.000 fr.

Passif. — Capital, 7.500.000 fr. ; créditeurs divers, 5.863.862 fr. ; coupons à payer, 69.611 fr. ; comptes divers, 8.440 fr. ; provisions pour impôts, 195.000 fr. ; réserve légale, 42.272 fr. ; réserve pour amortissements, 1.160.094 fr. ; profits et pertes (y compris le report antérieur), 1.784.862 fr.

---

#### CAPITAL PORTÉ DE 7,5 À 10 MF

#### COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE

*(La Journée industrielle, 7 mai 1925)*

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, sous la présidence de M. André Vincent, président du conseil d'administration. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, dont nous avons publié les chiffres dans notre numéro du 23 avril. Rappelons que les bénéfices nets atteignent 1.767.009 fr. 50, non compris le report antérieur de 17.852 fr. 80.

Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 brut par action, contre 10 fr. précédemment» et la nomination au poste d'administrateur, faite en cours d'exercice, de M. Louis Vincent, a été ratifiée.

Le rapport du conseil mentionne qu'il n'y a pas eu de changements notables dans les exploitations.

À Aïn-Arko, les cours du zinc se sont maintenus suffisants pour permettre d'obtenir des résultats rémunérateurs. Il a été produit, à la mine, 2.696 tonnes de calamine calcinée et 2.510 tonnes ont été expédiées ; un tonnage légèrement supérieur est escompté pour l'exercice 1925.

À Aïn-Barbar, il a été produit : chalcopryrite roche, 436 tonnes 360 ; 1.628 t. 900; blonde, 1.410 entière, 96 t. 500

À l'usine de Caronte, il a été traité 5.633 t. 203 de minerais, dont 2.329 t. 042 provenant d'Aïn-Barbar et il a été produit 1.058 tonnes 809 de cuivre. Cette usine a installé et essayé, dans des conditions satisfaisantes, un atelier permettant d'affiner le blister qu'elle produit normalement, et de le couler en anodes prêtes pour l'électrolyse.

Les mines de Pujol commenceront de produire dans le second semestre de 1925 et fourniront un minerai à bonne teneur.

À Gaillon, les expéditions de l'affinerie ont été de 1.117 t. 343 de bronzes. La capacité de cette usine a été portée de 60 tonnes à 120 tonnes mensuelles, par la mise en service de deux nouveaux fours à la fin du premier semestre et elle a toujours travaillé à pleine capacité.

Le rapport, pour terminer, indique que, par suite du développement des usines de Caronte et de Gaillon, la société procède à la création de 25.000 actions nouvelles émises à 125 fr., à raison de une nouvelle contre trois anciennes, pour porter le capital de 7.500.000 fr. à 10 millions, suivant autorisation précédemment accordée.

---

Aïn-Barbar  
MANIFESTATION DE SYMPATHIE.  
(*La Dépêche de Constantine*, 9 juillet 1925)

Un vin d'honneur a été offert par la population d'Aïn-Barbar, sous la présidence de M. Vuigner, administrateur conseil des mines d'Aïn-Barbar, à l'occasion du départ de l'estimé directeur, M. Salze, et de sa famille.

Le partant ne comptait que des amis qui avaient apprécié, en maintes circonstances, ses belles qualités.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. Salze et sa famille dans leur nouvelle résidence.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
Société anonyme au capital de 7.500.000 fr.  
Siège social : 87, rue Saint-Lazare, Paris

---

AVIS DE REPARTITION  
(*L'Information financière économique et politique*, 22 juillet 1925)

Le solde des actions restant disponibles après exercice du droit de préférence irréductible, réservé aux actionnaires, est réparti ainsi qu'il suit entre les souscriptions soumises à réduction :

1 action nouvelle aux porteurs de 15 à 29 actions anciennes ;

2 actions nouvelles aux porteurs de 30 à 44 actions anciennes ;  
3 actions nouvelles aux porteurs de 45 à 59 actions anciennes ; et ainsi de suite à  
raison de :  
1 action nouvelle pour 15 anciennes.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 13 septembre 1925)

Cette société exploite les deux mines d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar. L'usine métallurgique de Caronte et l'affinerie de Gaillon.

La mine d'Aïn-Arko a fourni 2.697 tonnes de calamine calcinée et l'exercice 1925 donnera probablement des tonnages légèrement supérieurs.

La mine d'Aïn-Barbar a produit 3.572 tonnes de minerai, dont moitié environ de chalcoppyrite et l'autre moitié de blende. La partie nord du niveau exploité de l'un des filons sera entièrement épuisée en 1925 mais un autre niveau du même filon entrera en exploitation ainsi qu'un nouveau filon. On estime que la production de 1925 sera de 2.500 à 3.000 tonnes de minerais marchands.

L'usine de Caronte a traité 5.633 tonnes et produit 1.658 tonnes de cuivre. Sa fonderie a été un peu mieux alimentée que l'année précédente, mais les taxes à l'importation étant calculées *ad valorem* pesaient moins lourdement sur les minerais pauvres que sur les minerais riches et comme ce sont presque exclusivement des minerais pauvres que la société a pu obtenir, elle a produit 500 tonnes de cuivre de moins bien qu'ayant traité 501 tonnes de minerais de plus. Un atelier a été installé pour affiner le blister.

L'affinerie de Gaillon a expédié, en 1924, 1 117 tonnes de bronze. La capacité a été portée de 60 tonnes à 120 tonnes mensuelles par la mise en service de deux nouveaux fours. La Société possède une participation dans le charbonnage de Dông-Triêu qui a commencé l'exploitation de son gisement.

---

(*Archives commerciales de la France*, 21 novembre 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite CIE MINIÈRE et MÉTALLURGIQUE de CARONTE, 87, St-Lazare. — Capital porté de 6.450.000 fr. [en fait : 7.500.000] à 10.000.000 fr. — 13 oct. 1925. — *An. P.* (pub. du 13 nov. 1925).

---

MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 16 mai 1926)

On annonce que les bénéfices nets de 1925 sont de 1.717.113 fr. au lieu de 1.767.009 fr. pour 1924. Le dividende serait maintenu à 12 fr. 50 malgré le plus grand nombre de titres à rémunérer.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 2 juin 1926)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin, sous la présidence de M. André Vincent, a approuvé les comptes de l'exercice 1925 dont les bénéfices se sont élevés à 1.717.113 fr. 95. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 par action et sera payable à partir du 25 juin 1926, à raison de 11 francs net au nominatif pour les actions n° 1 à 100.000 ; 8 fr. 249 net au porteur pour les actions n° 1 à 75.000, 10 fr. 727 au porteur pour les actions n° 75.000 à 10.000. Il a été porté 650.000 fr. à la réserve pour amortissements. Le report à nouveau est de 46.778 francs.

À Aïn-Arko, la mine a expédié 2.545 t. 498 de calamine calcinée ; celle d'Aïn-Barbar a expédié 2.649 t. 097 de minerais marchands.

La production a diminué en 1925 : elle se relèvera entre 3.000 et 3.500 tonnes en 1926.

Les travaux effectués ont permis de reconnaître une belle minéralisation dans les quartiers nord et sud du filon Palyfair au niveau 440. Au niveau 310 du quartier nord, la production du minerai a commencé : mais ce minerai est moins riche que les précédents

L'usine de Caronte, qui n'a pu être convenablement alimentée, n'a traité que 4.238 t. 041 de minerai, dont 1.861 t. 541 provenant de Barbar ; il a été produit 1.009 tonnes de cuivre. L'affinerie de Gaillon a expédié 1.170 t. 597 de bronzes.

---

Syndicat central des négociants importateurs de charbons en France  
ALGÉRIE

Mines d'Aïn-Arko et d'Aïn-Barbar  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1926)

L'année dernière, il a été expédié 2.545 t. de calamine calcinée de la mine d'Aïn-Arko. Celle d'Aïn-Barbar a fourni 427 t. de chalcopirite roche, 1.167 t. de chalcopirite menue, 1.009 t. de blende et 43 t. de galène argentifère.

---

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
S.A. frse au capital de 10 MF.

Siège social : Paris, 87, r. Saint-Lazare  
Registre du commerce : Seine, n° 173.181  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 205-207)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 100 actions  
*Idem* +  
VINCENT (Louis), 42, r. des Eaux, Paris.

Capital social : 10 MF en actions libérées de 100 fr (augm. du 25 juin 1925 de 2,5 MF).

Résultats des derniers exercices

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Réserves	Divid ttx	Divid. par act.
1922	- 303.859 15	—	98.742 40	—	—
1923	2.344.301 01	2.040.441 86	1.000.000 00	750.000	10 00
1924	—	1.767.009 50	663.623 70	939.500	12 50
1925	—	1.717.113 95	696.506 45	1.250.000	12 50

Compagnie minière et métallurgique de Caronte  
(*Le Journal des débats*, 9 juin 1927)

L'exercice 1926 se solde par un bénéfice net de 1.481.761 fr. contre 1.717.113 francs. Il sera proposé à l'assemblée ordinaire du 21 juin un dividende de 12 fr. 50, égal au précédent.

COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE CARONTE  
(*L'Information financière économique et politique*, 24 juin 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 juin, sous la présidence de M. André Vincent, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice net de 1.481.561 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 46.778 francs.

Le dividende brut a été fixé à 13 fr. 50, payable à partir du 5 juillet prochain à raison de net 10 fr. 25 au nominatif et 8 fr. 508 au porteur.

Pendant l'exercice 1926, dit le rapport, l'Afrique du Nord a souffert d'une pénurie de main-d'œuvre qui a eu pour conséquence une diminution de la production et une augmentation des prix de revient. Ce dernier facteur a été compensé par les hauts cours des minerais.

Au siège d'Aïn Arko, la production a atteint 2.230 tonnes 600 de calamine calcinée.

L'exploitation agricole a donné des résultats satisfaisants.

À Aïn Barbar, la production s'est élevée à 2.317 tonnes 082 de minerais marchands.

L'usine de Caronte a traité 1.864 tonnes 597 ; il a été produit 314 tonnes 021 de cuivre blister et 17 tonnes 560 de mattes.

L'affinerie de Gaillon a expédié 743 tonnes 293.

Disparition de l'ingénieur Vuillet

CE MALHEUREUX JEUNE HOMME, QUI A PERDU LE CONTROLE DE SES ACTES, DOIT  
ERRER DANS LA RÉGION DE BÔNE  
(*La Dépêche de Constantine*, 11 mars 1928)

Bône, 10 mars. — Voici une douloureuse histoire. Un jeune homme jusqu'ici en parfaite santé physique et morale, a subitement perdu le contrôle de ses actes. Actuellement, on est sans nouvelles de lui.

Ce malheureux doit errer dans les environs. Nous le signalons à l'attention de nos lecteurs en les priant de nous renseigner, le cas échéant, à son sujet.

Voici les faits :

Le 19 février dernier, M. Vuillet, ingénieur à la mine d'Aïn-Barbar, obtenait un congé pour se rendre en France. Il quittait la mine pour venir à Bône où il devait s'embarquer.

Or, huit jours après, on le trouvait errant aux environs de La Calle, les vêtements en lambeaux, sans chapeau, sans argent.

Comme il semblait avoir perdu le contrôle de ses actes, on le conduisit à la commune mixte, où M. Grech, le dévoué administrateur, après l'avoir interrogé et avoir précisé son identité, lui remit une certaine somme d'argent et lui fit prendre le train pour Bône.

Tous ceux qui avaient vu le malheureux jeune homme, croyaient à une éclipse momentanée de sa volonté. Ils pensaient que, rentré à Bône, il reviendrait à son état normal.

Or, M. Vuillet, parti de La Calle, par le train ne rentra pas à Bône.

Huit jours après son départ de La Calle, des indigènes le trouvèrent errant dans les dunes aux environs la station du Lac des Oiseaux.

Ils le recueillirent et le conduisirent à la gendarmerie de Blandan. Là encore, on vérifia son identité, puis on lui fit prendre le train du soir qui passe à Blandan, à 16 heures. C'était mardi dernier.

M. Vuillet arriva à Bône où le chef de train du Bône-La Calle, l'a vu descendre.

Où est-il allé ensuite ? Personne ne le sait. Depuis mardi soir, on est sans nouvelles de lui. Toutes les hypothèses sont permises. Le malheureux s'est peut-être égaré dans les forêts aux environs de Bône. Peut-être a-t-il perdu tout souvenir de son passé et perdu tout souvenir de son passé et se trouve-t-il dans l'impossibilité d'indiquer son identité.

Il n'est pas probable qu'il ait été victime d'un accident, car un fait de ce genre ne serait pas passé inaperçu.

Nous avons donné tous ces détails pour attirer l'attention de nos lecteurs. Peut-être l'un d'eux pourra-t-il fournir une indication permettant de retrouver le malheureux.

Voici le signalement de l'ingénieur M. Vuillet :

Agé de 27 ans, cheveux châtain, taille 1 m. 70 ; moustache à l'américaine (mais il est probable qu'il ne s'est pas rasé depuis quinze jours qu'il a quitté la mine d'Aïn-Barbar) ; vêtu d'un complet de couleur foncée.

À la Calle et à Blandan, on avait remarqué que ses vêtements étaient en mauvais état, probablement lacérés par les broussailles. À ce moment, il avait perdu son pardessus et son chapeau. Souliers jaunes.

Les personnes qui pourraient fournir un renseignement quelconque sur M. Vuillet sont priées d'écrire soit au Service de la Sûreté, à Bône, soit à M. Haren, agent de la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar à Bône,

---

L'ingénieur Vuillet est retrouvé

---

UN INDIGÈNE L'AVAIT CHARITABLEMENT RECUEILLI  
(*La Dépêche de Constantine*, 16 mars 1928)

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bône, 15 mars. — L'ingénieur Vuillet, de la mine d'Aïn-Barbar, qui avait disparu depuis dix jours, après avoir subitement perdu le contrôle de ses actes, a été retrouvé hier, au douar Seba, près de Morris et ramené à Bône ce soir.

Un indigène avait rencontré le malheureux en haillons, près du lac des Oiseaux et l'avait charitablement recueilli. Hier matin, au marché de Morris, il entendit parler d'un ingénieur privé de raison, que l'on recherchait.

Il en informa M. Luccioni, négociant, qui prévint aussitôt la sûreté de Bône.

M. Vuillêt frère, arrivé ces jours-ci de France, se rendit sur les lieux avec deux agents de la Sûreté, et ramena ce soir à Bône l'infortuné ingénieur qui, très taciturne, ne répond que lorsqu'on lui pose des questions. C'est ainsi qu'il déclara être allé se promener et que des indigènes l'ont nourri. Il dit également être passé par Bône après sa randonnée dans le massif de l'Edough, mais la nuit seulement, parce que ses vêtements n'étaient pas convenables.

Il ne manifesta aucun étonnement en voyant son frère qu'il reconnut.

Après avoir erré pendant dix jours entre Blandan, Bugeaud et Aïn-Barbar, on a retrouvé, à cinquante kilomètres de Bône, le malheureux ingénieur dans l'état que l'on devine.

---

#### MINIERE ET METALLURGIQUE DE CARONTE

*(L'Information financière économique et politique, 24 mai 1928)*

*(Le Journal des débats, 24 mai 1928)*

L'assemblée du 22 mai a approuvé les comptes de 1927, présentant un solde disponible de 1.496.138 francs. Le dividende a été maintenu à 12 fr. 59 par action.

L'exercice a été caractérisé par une baisse des cours des métaux.

---

#### ALGÉRIE

Cie minière et métallurgique de Caronte

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> juin 1928)*

L'usine de Caronte a reçu en 1927, 7.707 t. de minerais de cuivre, dont 1.022 t. venant d'Aïn-Barbar (Algérie). Elle a produit 246 t. de blister.

La mine d'Aïn-Arko a produit 1.373 t. de calamine calcinée et celle d'Aïn Barbar, 605 t. de blende qui ont été mises en stock, le prix offert ne permettant pas de les vendre.

---

Minière et Métallurgique de Caronte

*(Le Journal des finances, 14 décembre 1928)*

Cette affaire, dont la création ne remonte qu'à 1921, est née sous les auspices du Comptoir Lyon-Alemand, de la fusion de deux affaires anciennes, [les Mines de Zinc d'Aïn-Arko et des Mines d'Aïn-Barbar](#). La première de ces sociétés, faisait apport de son gisement de zinc situé dans le département de Constantine, de ses ateliers de préparation, d'un domaine agricole et de son gisement de lignite de Smendou. La seconde apportait ses gisements et ses établissements industriels situés dans [l'arrondissement de Bône](#). La Compagnie Minière et Métallurgique de Caronte a reçu en outre du Comptoir Lyon-Alemand et des Etablissements J. Bocuze, l'usine de Caronte équipée pour le traitement des minerais de cuivre et possède à Gaillon une affinerie où elle traite les bronzes industriels. Enfin, la Société, outre ses exploitations directes, détient des [participations dans les Charbonnages de Dong Trieu au Tonkin\\*](#) et les Mines de Pujol\* dans l'Aude.

Le capital de Caronte était de 7.500.000 fr. à l'origine, représenté par 75.000 actions dont 40.500 ont servi à rémunérer les apporteurs. **C'était payer assez cher des éléments d'actif de valeur fort discutables.** L'exploitation d'Aïn-Barbar s'était, en effet, toujours

révélee déficitaire. Quant aux gisements d'Aïn-Arko, il était avéré qu'après une période assez prospère, ils s'étaient rapidement épuisés.

La réorganisation de ces centres d'exploitation a coûté à la Compagnie, pour son premier exercice, un déficit de l'ordre de 300.000 francs. L'exercice suivant a été, du moins en apparence, beaucoup plus favorable puisqu'il s'est soldé par un bénéfice de 2.040.000 fr., après amortissement de la perte antérieure. Malheureusement les chiffres du bilan atténuaient fortement l'impression produite par ce beau résultat. Ils trahissaient, en effet, une telle exigüité de trésorerie que l'on pouvait se demander jusqu'à quel point les bénéfices correspondaient à une réalité pratique et si certains postes de l'actif étaient estimés avec la prudence voulue. L'année suivante, d'ailleurs, les bénéfices ne ressortaient plus qu'à 1.767.000 francs et en 1925 à 1.717.000 fr. Au cours de cette même année, l'aménagement de l'affinerie de Gaillon et aussi, sans doute, de pressants besoins de trésorerie ont nécessité l'augmentation de capital de 7.500.000 à 10 millions. Malgré l'appoint de ces nouvelles ressources, les bénéfices n'ont cessé de décroître : ils ne s'élevaient plus qu'à 1.481.000 fr. en 1926 ; enfin en 1927 la baisse profonde des métaux s'est traduite pour la société par une **perte d'exploitation** heureusement compensée par les revenus du portefeuille, puisque l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 1.462.000 francs.

À la fin de 1926, le bilan de Caronte accusait pour 3.100.000 d'exigibilités, 1.135.000 d'actif disponible, et 5.645.000 fr. de stocks. Au 31 décembre 1927, les dettes diverses de la société se montaient à 3.269.000 fr. alors que les disponibilités immédiates diminuaient à 795.000 fr., et que les stocks se dégonflaient à 4.500.000 fr. Ces chiffres révélaient un réel affaiblissement de la trésorerie. Certes, il ne convient pas de nier les efforts réalisés par la société pour accroître la production de ses gisements, encore que les résultats ne paraissent guère y avoir répondu. Mais, il peut paraître **étrange que le conseil**, alors que les bénéfices diminuaient, **se soit obstiné à maintenir à 12 fr. 59 le chiffre du dividende**, s'écartant en cela des règles de la plus élémentaire prudence : c'est ainsi qu'en 1926, les répartitions, tantièmes compris, s'élevèrent à 1.320.000 fr. alors que les réserves recevaient 174.000 fr. seulement, et en 1927 pour 1.321.000 de répartitions, les fonds de prévoyance n'étaient dotés que de 150.000 francs.

Au cours de la discussion qui a suivi l'assemblée du 22 mai dernier, le président a déclaré que le conseil avait jugé bon de réaliser une partie du portefeuille, mais que ce dernier contenait **encore 15.000 actions Dong Trieu\***. Or, on estimait que la société détenait en tout **25.000 actions de ce charbonnage**. En supposant que les titres aient été réalisés au plus bas, c'est-à-dire à 800 fr., ce qui paraît difficile à croire, cette vente lui aurait procuré une rentrée de 8 millions. Comme le bilan accuse un bénéfice net de 1.462.000 fr., **la perte industrielle de l'exercice aurait été de l'ordre de 6 millions et demi**. L'exercice 1927 paraît donc avoir été particulièrement pénible pour l'entreprise. Rien ne permet de prévoir des résultats très supérieurs pour l'exercice en cours et quand la société aura réalisé le reste de son portefeuille, **les actionnaires**, mis en confiance par des répartitions régulières, **se verront sans doute imposer de lourds sacrifices, pour assurer un avenir bien problématique**.

---

Compagnie minière et métallurgique de Caronte  
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un déficit de 1.850.722 fr. que le report antérieur de 25.682 fr. ramène à 1.825.040 francs.

M. Albert Ligon, administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu ensuite, n'a pu délibérer valablement, faute du quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

---

BOUCHES-DU-RHONE  
Fonderie de Caronte  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1929)

Le tonnage des minerais traités par la fonderie de Caronte a été sensiblement égal à celui traité pendant l'exercice précédent : 1.688 t. 379 de minerais, dont 1.154 t. 566; provenant de Barbar.

La teneur moyenne de ces minerais ayant été un peu supérieure à celle des minerais de 1927, la production a été de : 261 t. 878 de cuivre blister et de 28 t. 562 de produits divers.

Malgré cette faible activité, qui ne représente que la dixième partie de la capacité d'un des water-jackets, l'exercice, ayant profité de la hausse presque continue du cuivre, s'est soldé par un bénéfice.

L'affinerie de bronze a expédié en 1928 : 601 t. 149 de bronzes divers, en augmentation de 192 t. 894 sur l'année précédente.

Mine d'Aïn-Arko. — Cette mine a produit en 1928, 1 1245 t. de calamine calciné.

Mine d'Aïn-Barbar. — La production a été en 1928 de :

1.141 t. de chalcopryrite en roche et menus,

953 t. de blende,

41 t. de galène argentifère.

---

BÔNE

(*La Dépêche de Constantine*, 3 juillet 1929)

APRES L'INCENDIE DU PORT. — Pour compléter notre compte-rendu télégraphique de lundi, nous devons souligner que ce violent incendie sur les quais de notre port, dans un stock de balles de lièges en instance d'embarquement, a été rapidement circonscrit et éteint grâce à l'aide efficace des moto-pompes des remorqueurs « Seybouse », de la chambre de commerce, et « Hirondelle » de la « Bona Coaling Depot ».

En dehors des dégâts signalés — environ 2.000 balles de lièges et une centaine de mètres cubes de bois ou planches brûlés —, il y a lieu d'ajouter le hangar de la Compagnie minière et métallurgique de Caronte (Aïn-Barbar et Aïn-Arko réunis), très éprouvé par le fléau, ainsi que le bureau de cette Compagnie minière, et deux wagons chargés de charbons sur la voie ferrée du quai Nord.

---

(*L'Information financière économique et politique*, 25 juillet 1929)

(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1929)

6 août, 14 h. 15 : Minière et Métallurgique de Caronte. Assemblée extraordinaire, 5, rue de Bucarest.

---

(*Le Journal des débats*, 27 août 1929)

24 septembre, 14 h. 15. Minière et Métallurgique de Caronte. Assemblée extraordinaire, 19, rue Blanche.

---

MINIERE ET METALLURGIQUE DE CARONT  
(*Le Journal des débats*, 26 septembre 1929)

L'assemblée extraordinaire du 24 courant a voté la liquidation anticipée de la société. Il sera procédé à la répartition des 15.000 actions de la Société des Charbonnages de Đông-Triêu, en portefeuille, à raison de 3 actions Đông-Triêu pour 20 actions Caronte possédées.

---

Minière et Métallurgique de Caronte  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> novembre 1929)

L'assemblée extraordinaire du 24 septembre dernier a voté la dissolution anticipée de la société. La cessation de l'exploitation a été imposée par les conditions du marché du zinc, qui ne permettaient pas de prévoir, dans un avenir prochain un relèvement des cours du métal. Le conseil a jugé par suite plus prudent de ne pas entreprendre de nouveaux travaux représentant des immobilisations importantes pour l'exploitation des mines d'Aïn-Barbar et d'Aïn-Arko.

Cette mesure ne pouvait surprendre les milieux au courant des difficultés dans lesquelles l'affaire se débattait, que l'on avait, d'ailleurs, tenté de dissimuler par la répartition d'un dividende en 1928. Toutefois, si l'actif de la Société ne correspondait pas aux hauts niveaux auxquels ses titres avaient été poussés l'an dernier, il ne semblait pas que les cours de 182, cotés en mai dernier, fussent nettement surfaits, par rapport à la valeur liquidative du titre. Malgré quelques ressauts, les cours n'ont cependant fait que baisser depuis ce moment. L'action ne vaut plus maintenant qu'une centaine de francs. Ce recul est-il justifié ?

La réalisation de la liquidation a été confiée au conseil d'administration, qui procède à la répartition de 15.000 actions Đông-Triêu\* composant le portefeuille de la Compagnie. Ces titres sont répartis à raison de 1 1/2 action Đông-Triêu pour 10 Caronte. Par suite, pour se voir attribuer un nombre entier d'actions Đông-Triêu, l'actionnaire, qui ne possède pas au moins 20 actions Caronte ou un multiple de ce chiffre, est obligé, pour ne rien perdre de la répartition à laquelle il a droit, soit de vendre le rompu, soit de compléter le nombre de ses titres au chiffre nécessaire. Beaucoup d'actionnaires n'ont pas les disponibilités suffisantes pour procéder à un achat de ce genre ou même ne le jugent pas avantageux, mal informés de la valeur de l'actif, qu'ils estiment nulle, la société étant en liquidation. L'actionnaire qui n'a pas le nombre utile d'actions Caronte se trouve donc lésé.

Il ne l'aurait pas été si le conseil d'administration liquidateur avait adopté une autre procédure de liquidation. La répartition du portefeuille-titres de la société n'était tellement pas urgente qu'elle ne permît pas auparavant d'apurer complètement la situation financière de la société. Que si la réalisation des mines, des terrains, des bâtiments et usines, des approvisionnements eût exigé un temps assez long, rien n'aurait empêché le liquidateur de gérer le portefeuille pour le compte et au profit des actionnaires. La formule aurait été certainement moins désastreuse ; elle n'aurait pas

autorisé des manœuvres boursières dont les actionnaires, déjà éprouvés, feront encore les frais.

---

Minière et Métallurgique de Caronte  
(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1929)

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 1929, il sera procédé, à partir du 15 décembre 1929, à une première répartition sur le produit de la liquidation.

Cette répartition consiste en 15.000 actions Charbonnages du Đông-Triêu que la Société Caronte détient en portefeuille, lesquelles seront réparties entre les porteurs des 100.000 actions représentant le capital, à raison de 3 actions Đông-Triêu pour 20 actions Caronte.

L'opération s'effectuera, contre remise du coupon numéro 7, à la Société des Mines de Douaria, 55, rue d'Amsterdam, à Paris.

---

MINIERE ET METALLURGIQUE DE CARONTE  
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1930)

L'exercice au 24 septembre 1929 (date de la dissolution de la Société) se solde par une **perte de 1.515.683 francs, qui, jointe au déficit antérieur, donne un solde débiteur total de 3.340.723 francs.**

---

BÔNE  
(*La Dépêche de Constantine*, 16 janvier 1931)

DANS LES MINES. — Nous avons appris avec plaisir que M. André Salze, ingénieur civil des Mines. ancien directeur des mines d'Aïn-Barbar, venait d'être nommé ingénieur en chef de la [Société de Rouina](#).

---

Minière et métallurgique de Caronte  
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1931)

L'exercice clos le 24 septembre 1929, date à laquelle la société est entrée en liquidation, se solde par une perte de 1.515.683 fr. qui s'ajoute au report déficitaire antérieur pour former un total de 3.340.724 francs. En regard de 7.721.992 fr. d'exigibilités, la société dispose de 262.868 francs de liquidités, 1.047.830 d'approvisionnements, 3.071.672 de métaux et minerais et. 2.400.000 francs de portefeuille.

Les immobilisations sont décomptées pour 10.002.902 francs.

Une première répartition a été effectuée sur la base de trois actions Đông-Triêu\* pour 20 actions Caronte.

---

ALGÉRIE  
LA NATIONALISATION DES MINES ET  
LES PERSPECTIVES DU SECTEUR MINIER  
(*Europe-France Outre-mer*, juin 1966)

La mine de plomb et de zinc de Sidi-Kamber et celle d'Aïn-Barbar appartenaient à la Société minière et métallurgique de Peñarroya...

---